

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Lutte et prevention Question écrite n° 4436

#### Texte de la question

appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le fait que lorsque les medias indiquent au public une saisie de drogue par les services douaniers l'information est en general formulee de la maniere suivante : « X kilogrammes de drogue ont ete saisis, ce qui represente une somme de Y millions de francs. Ainsi presentee l'information est tres explicite sur l'importance financiere de la drogue, ce qui peut inciter certains a se lancer dans le trafic de stupefiants, ne serait-ce qu'au niveau de la vente de doses aux toxicomanes. Aussi il lui demande s'il ne pense pas qu'une formulation telle que » X kilogrammes de drogue ont ete saisis, ce qui evite Y morts « serait plus judicieuse pour sensibiliser le public aux dangers de la consommation de drogue.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre indique a l'honorable parlementaire qu'effectivement, une certaine presentation des informations concernant la drogue, insistant exclusivement sur la valeur pecuniaire des produits, peut avoir, a son avis, des repercussions facheuses et contraires a la diminution du trafic. Il precise que ce qui est diffuse sur la toxicomanie par le ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale s'attache a ne jamais dissocier le phenomene toxicomaniaque de ses consequences nefastes sur la morbidite et la mortalite des usagers. Les statistiques fournies par l'office central de lutte contre le trafic illicite des stupefiants recensent 228 cas de deces par overdose en 1987. Ces donnees ne permettent pas d'evaluer precisement le nombre total de deces lies de facon directe ou indirecte a la toxicomanie, ni, a fortiori, comme il est suggere, d'etablir un lien de causalite entre une quantite de stupefiants et la mortalite. Le ministre rappelle enfin, qu'en vertu du principe de la liberte de la presse, il ne lui appartient pas d'enjoindre les medias de modifier le contenu et la forme des informations qu'elles diffusent.

#### Données clés

Auteur : M. Sainte-Marie Michel
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4436

Rubrique: Drogue

Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2984